

Le P'tit Finésien

Mairie

Tél. : 02.99.69.70.52 - Fax : 02.99.69.66.25

Courriel : feins@orange.fr

Site Internet : www.feins.fr

Ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h

Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Samedi : 9h - 11h30

Fermée les 13, 18 et 25 juillet et 1^{er}, 8 et 22 août 2015

Permanences



Maire & Adjoint : sur rendez-vous

Services d'urgence

Médecin de garde - SAMU : 15 – Pompiers : 18 – Gendarmerie : 17

Services de garde

Pharmacies :

Composer le 32 37 - Service payant (0,24 € la mn d'un poste fixe)

Vétérinaires :

Cabinet vétérinaire Sens de Bretagne - Tél. : 02.99.39.51.26



INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 27 août 2015

MAIRIE

JUMELAGE MANCOS (COLORADO) - FEINS



Alain FOUGLÉ, maire, Éric BEATY, représentant le consulat des États-Unis, Pia BOYER, présidente de l'association Eskell West accompagnée des membres de l'association, ont signé ce vendredi 26 juin 2015 le contrat de jumelage liant la commune de FEINS avec la ville de MANCOS, état du Colorado, aux États-Unis d'Amérique.

Cette union a pour but de développer, via les outils modernes de communication, des échanges culturels, éducatifs, récréatifs, sportifs, linguistiques, philosophiques et professionnels.

Nous vous invitons d'ores et déjà à consulter le site <http://mancoscolorado.com/> afin de faire connaissance avec MANCOS.

CONCOURS MAISONS FLEURIES - RAPPEL



Comme chaque année, le passage du jury aura lieu courant juillet, sur les 5 catégories habituelles :

- * Ferme,
- * Parc,
- * Maison de bourg,
- * Maison de campagne,
- * Jardin familial.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre implication dans l'embellissement de la commune.

VOLS DE PLANTES ET FLEURS

Depuis plusieurs semaines, des « visiteurs » s'approprient des fleurs et plants dans les jardinières autour de la mairie, mairie qui s'efforce depuis plusieurs années à rendre notre village fleuri et agréable. Exaspérée par ces gestes indécents, la municipalité pose une question : « **Faut-il continuer à fleurir le bourg ?** ». C'est un budget pour la commune et du temps passé pour nos agents communaux !



INFOS DIVERSES

DESTRUCTION DES CHARDONS

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral sur l'ensemble du territoire d'Ille et Vilaine, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

La destruction devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.



RAPPEL - USAGE DU FEU ILLE ET VILAINE



Un nouvel arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu en Ille et Vilaine dans le cadre de la protection de l'air et la protection des forêts et landes contre l'incendie a été publié le 20 avril 2015 ; compte tenu de la densité et de la précision du document, **nous vous invitons à le consulter en mairie (panneau d'affichage intérieur) ou sur le site feins@orange.fr (onglet « Information »).**

Attention, il est très restrictif et peut donner lieu à des contraventions et poursuites.

NAVETTE MOBI FUTÉ

En juillet, profitez de la navette Mobi Futé pour rejoindre le Domaine de Boulet à Feins et ses nombreuses activités

Du 6 au 31 juillet, profitez du service gratuit Mobi Futé du Pays d'Aubigné pour rejoindre le Domaine de Boulet à Feins et ses nombreuses activités. Le transport, organisé par la Communauté de communes du Pays d'Aubigné, passera à Feins le lundi, mercredi, jeudi et vendredi (minibus pouvant accueillir 8 personnes).

Les réservations sont obligatoires.

Les départs des communes s'effectueront entre 13h et 14h pour un retour prévu entre 17h30 et 18h30. Pour effectuer une réservation : 02 99 55 69 80 ou sur www.pays-aubigne.fr dans la rubrique Navette d'été. La navette ne circulera pas les 13 et 14 juillet.



ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil, Mr Yves-Michel FRESNEAU, aura lieu le **Jeudi 16 juillet 2015 le matin.**



Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.
Tél. : **02 99 55 20 23**

MISSION LOCALE

Permanence de St AUBIN d'AUBIGNE
Place des Halles – 02 99 55 42 42

Les mercredis 1^{er} et 8 juillet de 9 h à 12 h
Le jeudi 9 juillet de 9 h à 12 h



Permanence de MONTREUIL sur ILLE
19 Avenue Alexis Rey – 02 99 55 42 42
Le vendredi 3 juillet de 9 h à 12 h

Permanence de SENS de BRETAGNE
9 Place de la Mairie – 02 99 39 51 33
Le jeudis 9 juillet de 14 h à 17 h

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

AMICALE DU PALET ET DE LA PÉTANQUE

L' « Amicale du palet et de la pétanque de FEINS » organise le :
mardi 14 juillet 2015

Un concours de palets 2 joueurs 4 palets sur le parking de la salle communale, à partir de **13h30**. Concours ouvert à tous, lots à tous les participants, engagement 5 €.

L'association est ouverte à toutes les personnes, de 7 à 85 ans et même plus, femmes et hommes, habitants de la commune ou de l'extérieur.



Vendredi 03 Juillet

17H30 → Au Bar du Centre

20H00 → Domaine du Boulet dans le cadre de la Grande Soirée Musicale de l'association Boubamara

Vente de Cookies

Présentation de l'association et du Jumelage
Avec Mancos (USA – Colorado)



Organisée par l'association
Eskell West de Feins



Venez nombreux...

Dimanche 19 juillet 2015

Réunion bénévoles
Lundi 13 juillet
à 20 h 30



12^e TRIATHLON national de FEINS

Support du championnat d'Ile et Vilaine CD



Plan d'eau de l'étang du Boulet

10h30 - Triathlon distance S
12h30 - Aquathlon Avenir (pour les jeunes de 8 à 15 ans)
14h30 - Triathlon distance M (championnat 35)

Organisation : Rennes Triathlon et Feins Triathlon

Renseignements et inscriptions sur feins-triathlon.com ou au 02 23 22 54 85



Samedi 29 août 2015

Etang de Boulet à Feins

Soirée-Concert de Cumbia colombienne avec le groupe Tito Del Monte

organisée par les Arts Ailleurs

Depuis 2013, l'association « Nédiéla / Les Arts à Gahard » propose des concerts au cours de l'année rayonnant sur l'ensemble du Pays d'Aubigné, regroupés sous le nom « Les Arts Ailleurs ».
Après le succès des deux années précédentes, Les Arts Ailleurs s'installent donc sur la plage de la Bijouterie à l'Etang de Boulet pour une soirée complète avec concert de Cumbia colombienne, buvette et repas colombien !
Quelle meilleure invitation au voyage que les rivages de l'étang de Boulet ?...

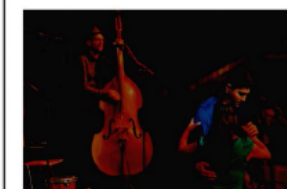
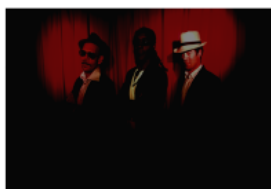
La musique de TITO DEL MONTE, la cumbia, vient à l'origine de Colombie. C'est un mélange des cultures africaines, indiennes et hispaniques qui ont fusionné pour donner naissance à un style musical à part entière.

Voix, violon, percussions et contrebasse se rencontrent pour mener le bal autour du répertoire de la cumbia traditionnelle des années 50-60 : une musique festive, rythmée et dansante, mélange de chansons et d'instrumentaux, accessible à tout public !

Avec Benoit Chambille (violin), Gillian Mombo (percussions) et John Dufossé (contrebasse)

Plage de la Bijouterie, Etang de Boulet à Feins – Entrée libre - Buvette et repas à partir de 19H

Contact : Association Nédiéla/Les Arts à Gahard – www.lesartsagahard.org / 06 82 07 30 34



FEINS

LANCEMENT COMMERCIAL
DE LA ZAC DU GRAND CLOS
PROCHAINEMENT TERRAINS
LIBRES DE CONSTRUCTEUR

INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT
AUPRÈS DE LA SADIV



Tél. 02 23 25 27 50
www.sadiv.fr



PETITES ANNONCES



Recherche personne avec expérience pour repassage et occasionnellement du ménage sur FEINS.

2 heures par semaine, paiement par chèque emploi service.

**Contact : MMme Denis HORVAIS
02 23 22 55 32**



**Trouvé VTT grande taille
Contact : Mairie au 02 99 69 70 52**



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2015

Le vingt-neuf mai deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

Absent excusé : M. HONORÉ Jean-Yves donne pouvoir à M. FOUGLÉ, Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD,

Secrétaire de séance : M. PORCHER Henri

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2015.

I – DIA

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 555 et la parcelle A 1 556, situées «4 Place de l'église » propriété de Monsieur DAVIDSON Steven et Mesdames DAVIDSON SMITH Debra et DAVIDSON ABRAMSON Paula.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – CONVENTION PORTANT SUR LA RÉNOVATION DE LA RD N° 91

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention entre le Département d'Ille et Vilaine et la collectivité de Feins est établie et doit être signée par l'Autorité territoriale dans le cadre de la rénovation de la route départementale n° 91 en agglomération (P.R. 25 + 810 au P. R. 26 + 080).

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles ces aménagements seront réalisés et gérés. Elle fixe également la domanialité des ouvrages réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

III – SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des trois demandes de subventions qui ont été transmises à la commune durant le mois de mai 2015. Il rappelle également les différents critères d'attributions :

ASSOCIATIONS FINESIENNES : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes ;

ASSOCIATIONS HORS FEINS : pas de subventions sauf exception U S Montreuil Feins Saint-Médard sur Ille et Bien Vivre : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune).

Le dossier de l'association ALPA est incomplet.

Le dossier de l'association Bien vivre est complet. L'association demande une subvention de 1 350 €.

Le dossier de l'association Comité des fêtes est complet. L'association demande une subvention de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se positionner après obtention des éléments manquants de l'association ALPA (Aviron Loisir en Pays d'Aubigné) : bilan financier et état des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 800 € à l'association Bien Vivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Comité des Fêtes

Pour : 8 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 6

IV – SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le budget d'acquisition de livres, périodiques et achats de livres a été prévu conformément aux dispositions du contrat d'objectifs signé avec la bibliothèque Départementale d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'année 2015 auprès du Conseil Général au titre du contrat de territoire pour l'acquisition de livres, périodiques et documents sonores et à signer toutes pièces nécessaires au versement de cette subvention.

V – AVENANT AU MARCHÉ DE RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION POUR CREER UNE SALLE DE CLASSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que La SARL KOEHL a été retenu dans le cadre du marché de réhabilitation / transformation d'un ancien logement de fonction en classe et locaux annexes. Le montant initial du lot n° 6 (cloisons sèches) du marché public est de 10 992,70 € HT.

Un avenant n° 1 est proposé pour la pose de doublage collé par Placostil en raison de problèmes techniques : suite à la suppression de l'escalier entre les différents niveaux, la reprise en enduit s'est avérée techniquement impossible dans l'ancienne cage d'escalier d'où la nécessité de procéder à la rénovation par doublage Placostil.

Le montant de l'avenant n° 1 est 1 080,30 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 12 073,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 1 pour 1 080,30 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 12 073,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation thermique de deux salles de classes de la maternelle de l'école Pierre Marie Cholet située dans le bourg de Feins.

Cette subvention doit être sollicitée au plus tard le 31 mai 2015 (date butoir pour la remise de dossier).

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
Maîtrise d'ouvrage	1 500,00 €	DETR 35 %	4 551,77 €
Pose plafond	9 622,75 €	AUTOFINANCEMENT	8453,30 €
ECLAIRAGE	1 882,32 €		
TOTAL H.T.	13 005 ,07 €	TOTAL H.T.	13 005,07 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'équipement des Territoires ruraux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII – ACHAT MOBILIER

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil municipal différents devis concernant l'achat de mobilier pour la rentrée scolaire 2015, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves et de l'aménagement pour la 5ème classe.

Société COMAT & VALCO

4 727,70 € HT

Société UGAP

5 722,84 € HT

Société MANUTAN

5 722, 84 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la Société COMAT & VALCO pour un montant de 4 727,70 € HT

IXX – QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école : le mardi 16 juin 2015 à 18h00

Projet éducatif de territoire : Le PEdT (Programme Educatif Territorial) de la collectivité de Feins est élaboré, validé et signé par différents partenaires (Mairie, Ecole Pierre-Marie Chollet, association Familles Rurales et les représentants des parents d'élèves).

Ce document a été communiqué le 28 mai 2015 à l'académie de Rennes puis transmis à Monsieur l'Inspecteur d'académie. Il fera l'objet d'une étude pour validation par la commission tripartite (Education nationale, DDCSPP et CAF).

Inauguration de la 5ème classe : le samedi 5 septembre 2015 à 11h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Prochaine réunion le vendredi 26 juin 2015 à 20h30.

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 25 de chaque mois au plus tard pour parution le début du mois suivant.

Dépôt légal : 37	Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ	Réalisation : Mairie de FEINS	Nombre d'exemplaires : 400
---------------------	---	----------------------------------	----------------------------